

Bien que synonyme d'accord ou de convention, le mot « pacte » recèle un aspect "clandestin" et pas toujours positif. Ainsi, on ne parle jamais de « contrat secret » ou de « contrat avec le diable » mais plutôt de « pacte secret » et de « pacte avec le diable ». Dans cet ordre d'idées, parler de « pacte talismanique » revient donc à évoquer la relation secrète et mystique qui lie le fabricant et/ou le porteur du talisman, à l'entité qui gouverne l'objet. Ce pacte, est-il seulement réversible ?

## **Le principe du pacte : deux êtres, deux mondes, une intersection**

Le plus dur dans la confection d'un talisman est de lui conférer la puissance mystique voulue ; c'est-à-dire de faire intégrer l'entité invoquée à l'objet. La méthode la plus efficace est l'Evocation qui « consiste à demander à l'Intelligence, manifestée devant le cercle magique, d'accepter comme support l'objet que l'on aura placé soit dans le cercle, soit devant celui-ci, et de promettre qu'elle aidera le possesseur du talisman ».

L'utilisation des verbes « accepter » et « promettre » est importante :

- Accepter : l'entité peut refuser l'appel du magicien et faire échouer son rituel. Mais lorsqu'elle accepte, cela vaut consentement et donc accréditation magique. Le consentement est la base de tout contrat.
- Promettre : une chose est d'accepter l'Evocation, une autre est d'être utile au destinataire. Les deux sont nécessaires.

Les termes du pacte rappellent étrangement ceux d'un contrat que deux personnes concluraient ; en l'occurrence, un contrat synallagmatique. Les pactes occultes se concluent toujours sous le signe de la réciprocité ; rien n'est gratuit dans ce monde là. Si l'entité "évoquée" accepte de faire quelque chose pour vous, vous devez aussi faire quelque chose pour elle. Et il n'est pas rare que le tribut dépasse le droit...

## **Comment défaire ou détruire un talisman ?**

Une chose est sûre, il faut un protocole particulier qui obéit :

- Au support du talisman ;
- Au pouvoir du talisman ;
- A l'entité qui y siège.

Les méthodes varient selon les cultures et les pratiques.

Au Yémen par exemple, pour détruire un papier maléficiel, on le dissout dans du chlore et on va le jeter loin de toute habitation. Mais le fait de rompre le sort n'entraîne pas ipso facto la disparition de la menace. Lorsqu'il s'agit talisman-papier à vertu thérapeutique, on le dissout également mais cette fois-ci, dans de l'eau ; le malade est tenu de la boire en entier.

Précurseur en la matière, l'islam fournit beaucoup de réponses sur la révocation des talismans selon leur type :

- S'il s'agit de nœuds : défaire chaque nœud en récitant dessus les deux dernières sourates du Coran
- S'il s'agit d'un talisman recouvert de cuir : c'est la forme la plus courante. Il faut l'ouvrir et si c'est une feuille qui s'y trouve, la mettre dans de l'eau salée, la sécher et l'enterrer.
- S'il s'agit d'une bague : il faut la tremper pendant plusieurs jours dans une eau sur laquelle on a récité le Coran. Ensuite, l'enlever. On peut même la porter encore sans plus rien craindre.

Le talisman symbolise donc le lien entre une entité naturelle « faible » et une entité surnaturelle « puissante ». Le pacte ainsi conclu ne peut être défait que suivant des protocoles stricts. Le feu ne doit pas être utilisé systématiquement car il est l'essence des démons ; il les vivifierait au lieu de les anéantir.